

Échos des manœuvres du 1er corps d'armée

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **48 (1903)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-338082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉCHOS DES MANŒUVRES DU 1^{er} CORPS D'ARMÉE

Nous publierons dans nos livraisons de janvier et février 1904 un récit détaillé des deux journées de manœuvres du 1^{er} corps d'armée contre la division Wassmer. Etabli sur les documents officiels, ce récit est dû à la plume du colonel Audéoud, chef d'état-major du 1^{er} corps.

A diverses reprises, et récemment encore, à l'occasion de l'assemblée générale de la section vaudoise des officiers, le colonel-divisionnaire Ed. Secretan a exprimé le regret qu'une fois la période des manœuvres terminée, les chefs d'unités, à partir du grade de capitaine, par exemple, ne soient pas rassemblés pour l'étude critique et détaillée des opérations auxquelles ils viennent de prendre part. Il y aurait là un puissant moyen d'instruction.

En attendant que cette utile réforme soit accomplie, il appartient aux journaux militaires et aux réunions d'officiers de combler la lacune dans la mesure du possible. C'est ainsi que l'assemblée générale des officiers-vaudois, le 15 novembre, a donné lieu à des exposés du colonel Audéoud et du lieutenant-colonel Galiffe, exposés suivis d'un débat au cours duquel ont pris la parole les commandants des deux divisions.

Plus récemment, les membres de la Société romande des armes spéciales, réunis à Lausanne, ont mis à leur ordre du jour des conférences des colonels Audéoud et Wassmer, traitant d'un certain nombre de services spéciaux et de leur utilisation dans les manœuvres du 1^{er} corps d'armée. Il nous paraît utile de résumer partie des renseignements formulés à cette occasion.

Le service d'état-major.

La principale critique que justifie ce service concerne une liaison insuffisante entre les diverses colonnes, soit latéralement, soit en profondeur. Pendant la marche comme pendant

les déploiements et le combat, il incombe aux officiers d'état-major de maintenir constamment cette liaison et de veiller à ce que l'orientation générale soit continuellement donnée aux chefs et à leurs sous-ordres. Ils ne mettent pas assez d'esprit d'initiative à l'accomplissement de cette mission.

L'officier d'état-major ne doit pas se croire obligé de rester perpétuellement collé à la personne de son chef. De lui-même, sans attendre un ordre, il se portera aux points où sa présence est utile. Sa mission est de veiller à l'exécution des plans du commandement. Maintenir la liaison entre les divers détachements qui coopèrent à cette exécution est une condition essentielle de la réussite.

Pendant la seconde journée des manœuvres de corps, par exemple, la II^e division n'a su à aucun moment ce que faisait la I^{re}.

De même, l'officier d'état-major ne doit pas attendre des ordres pour recueillir, pendant et après l'action, les sources qui lui serviront à rédiger ses rapports. Il doit s'en inquiéter immédiatement, de telle façon qu'il n'en résulte aucun retard.

En résumé, beaucoup d'initiative et beaucoup de mobilité, voilà ce que doit acquérir l'officier d'état-major.

Le service des subsistances.

Pendant le cours préparatoire, le détachement des subsistances a eu son quartier à Fribourg. Pendant ce temps, les unités subvenaient elles-mêmes à leur alimentation.

Le détachement des subsistances commença à fonctionner le 7 septembre. En ce moment, la I^{re} division occupait les deux rives de la Venoge ; la II^e cantonnait autour d'Yverdon. Chaque jour le corps d'armée télégraphiait à Fribourg les lieux et heures de livraison, nombre de bataillons, escadrons, batteries, à fournir, soit les livraisons à faire ou aux troupes ou au train des subsistances.

La ligne Lausanne-Echallens était inutilisable à cause du transbordement. Le train des subsistances se rendit en conséquence en deux étapes de Fribourg à Bussigny, laissant le 6 au soir à la gare de Lausanne les voitures nécessaires pour la brigade mixte de la rive gauche de la Venoge.

A partir du 7, les distributions eurent lieu comme suit :

7 septembre. I^{re} division, par brigades mixtes, à Cheseaux et à l'Isle ; II^e division, à Yverdon.

8 septembre. I^{re} division, Cheseaux et Cossonay ; II^e division, Yverdon.

9 et 10 septembre. I^{re} division, Cheseaux ; II^e, Yverdon.

11 septembre. La I^{re} division, qui occupe toujours la partie sud du plateau d'Echallens, Cheseaux ; la II^e, qui s'est portée sur les hauteurs de Chapelles, St-Cierges.

12 septembre. La I^{re} division occupe le Jorat, sur le versant de la Broye. Place de distribution, Chalet-à-Gobet. II^e, Moudon.

Les 13 et 14 septembre, la place de distribution est pour tout le corps d'armée Moudon ; le 15, Payerne.

Etant donnée la situation, le choix de ces deux localités ne tenait pas compte absolument des exigences de la guerre ; mais les trains étant neutralisés, il était permis de passer sur cette objection.

D'une manière générale, le service des subsistances a fonctionné normalement. Presque toujours les voitures sont arrivées dans les cantonnements en même temps ou peu après les troupes.

A la vérité, les départs ont été commandés généralement de très bonne heure, ce qui obligeait de fourrager et panser les chevaux à des heures de nuit encore noire. Le service ne s'en est cependant pas senti.

Nous voudrions toutefois présenter une remarque. A deux ou trois reprises, l'ordre d'expédier les voitures de bagages en même temps que celles des vivres à des rendez-vous matinaux a obligé les chefs d'unité à avancer la diane plus que ne l'aurait exigé les heures de rassemblement des troupes. Il n'est pas normal de faire lever les hommes à cause, uniquement, du service des bagages.

Le service postal.

Ce service a donné lieu à des plaintes relativement nombreuses. Reste à voir si elles sont fondées. Le colonel Audéoud estime que non. Le service a fonctionné avec une parfaite régularité, et si des retards d'expédition ou de réception

ont été signalés, on ne saurait, en bonne justice, en rendre responsable les fonctionnaires de la poste de campagne. Les chiffres que nous reproduisons plus loin nous paraissent justifier cette opinion.

Il faut distinguer trois périodes.

a) Pendant le cours préparatoire, la poste civile fonctionne seule ; à elle s'adressent les unités.

b) Pendant une courte période, du 4 au 6 septembre, la poste militaire ayant commencé son service, transporte les objets postaux dans les cantonnements. On constate que pour un service de ce genre, le nombre des chars postaux est insuffisant.

c) A partir du 7 septembre, et jusqu'à la fin de la période des manœuvres proprement dite, les envois postaux sont distribués en même temps que les vivres. Ici encore, les chars réglementaires ne suffisent pas.

C'est que, dans le 1^{er} corps d'armée, les expéditions dépassent ce que l'on peut raisonnablement admettre. Voici la statistique des envois *inscrits* depuis quatre ans, période permettant une comparaison des quatre corps d'armée :

I ^{er} corps,	1900,	3150 envois inscrits, dont 1773 mandats.
II ^e »	1901,	5369 » » » 2673 »
IV ^e »	1902,	2987 » » » 1470 »
I ^{er} »	1903,	10422 » » » 4494 »

La statistique de certains bataillons accuse autant d'objets inscrits que celle de toute une division de la Suisse allemande. Ainsi le bataillon 19 en compte 752, autant que la division VIII en 1902. Le bataillon 20 en compte 721. Au bas de l'échelle figure le bataillon 14, avec 167 objets inscrits.

L'expédition par la poste aux lettres des lettres, cartes postales, paquets de moins de 2 kg., représente un chiffre d'environ 250000 environ, dont 180000 cartes postales illustrées. Les réceptions chiffrent par 160000 environ.

A notre avis, il y a là des abus manifestes. Nous ne verrions aucun inconvénient à ne faire jouir de la franchise de port que les envois sous enveloppe, par exemple. Immédiatement leur nombre diminuerait sensiblement, et l'on ne serait plus obligé d'adjoindre comme aides aux ordonnances postales des hommes dont la place est dans le rang.

D'une manière générale, on se montre trop exigeant envers le service postal militaire, qui doit surmonter des difficultés beaucoup plus grandes que le service civil. Il y a du reste maintes causes d'erreurs qui proviennent du public lui-même : des adresses incomplètes ou inexactes, ou peu lisibles ; des emballages défectueux ; sans parler des ambulants postaux qui, sur les lignes secondaires, sont rapidement encombrés.

Il faut tenir compte aussi de la difficulté d'atteindre les détachés, malades évacués sur les dépôts, guides, dragons, vélocipédistes, automobilistes, etc.

En revanche, un service qui laisse incontestablement à désirer est celui des dépêches. Celles-ci sont remises à la poste et de cette façon soumises aux distributions nécessairement plus rares du service des lettres et colis. Ce service devrait être organisé. Il serait possible de le faire à l'état-major de corps avec l'aide de vélocipédistes.

Mitrailleuses.

C'est la quatrième fois que les compagnies de mitrailleurs à cheval ont pris part aux manœuvres. Comme les années précédentes, elles ont rendu des services incontestables. On est cependant loin d'être d'accord sur l'organisation qu'il faudrait leur donner et l'emploi qu'il conviendrait d'en faire pour en tirer le meilleur parti possible.

Tandis que dans d'autres pays les mitrailleurs sont attachés aux bataillons de chasseurs, dans notre armée ils font partie de la cavalerie. Notre mitrailleuse est portée par un cheval de bât, ce qui la rend incomparablement plus mobile dans nos terrains accidentés que les mitrailleuses attelées des armées étrangères. Les expériences des dernières années donnent tout lieu d'affirmer que nous sommes sur la bonne voie.

Les mitrailleuses fournissent à notre faible cavalerie un appui bien plus efficace et moins encombrant que des batteries à cheval ou l'infanterie montée sur des chars.

D'après l'arrêté fédéral de 1898, la compagnie de mitrailleurs est placée sous les ordres du commandant de la brigade de cavalerie *tant qu'il n'en est pas disposé autrement*. Pour la première fois, cette année, il en a été disposé autrement. Tandis que la 1^{re} compagnie de mitrailleurs était attachée à la 1^{re} brigade de cavalerie, la 2^e compagnie était placée di-

rectement sous les ordres du commandant de la division combinée. Celui-ci l'employa à plusieurs reprises avec l'infanterie à laquelle elle rendit de grands services. Aussi M. le colonel Wassmer recommande-t-il la formation de huit nouvelles compagnies de mitrailleurs attachées aux divisions, aux ordres directs du divisionnaire.

M. le capitaine Sarasin a déjà traité ici-même de l'organisation des compagnies. Les propositions les plus diverses se sont fait jour à ce sujet et la question n'est pas encore mûre. Il est cependant certain que l'effectif de la compagnie en hommes et en chevaux est trop faible pour suffire à tous les besoins. En outre, il est désirable, au moins pour les compagnies attachées à la cavalerie, que les fourgons soient supprimés et que toute la munition soit portée par des chevaux de bât.

Une rectification.

Dans l'article sur les manœuvres, paru dans le n° 10, du mois d'octobre, il est dit à la page 727 : « La cavalerie de la I^{re} division était restée abritée derrière la position.... ». Or cela n'est vrai que pour le début de la manœuvre; il y a donc lieu à rectification. Le régiment de cavalerie I avait été effectivement placé, le matin du 11 septembre, derrière la position de Poliez-Pittet; mais quand le commandant de la I^{re} division se fut rendu compte des dispositions prises par son adversaire, il dirigea le régiment de cavalerie à son extrême aile gauche, au sud de Mandoux, avec la mission d'agir contre le flanc droit de la division rouge.

* * *

Quant au 2^e régiment de cavalerie, renforcé de la compagnie de mitrailleuses I, il s'était heurté au bataillon de carabiniers 1, qui avait occupé les hauteurs du Chalet-au-Renard, et s'était retiré sans combattre. Plus tard il revint à la charge par la route de Chardonney-Peney-le-Jorat et mit en action les mitrailleuses appuyées par des dragons combattant à pied; mais il dut se retirer devant une attaque des carabiniers.
